



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de la Municipalité d'Ormstown, le 13 avril 2026 :

RÈGLEMENT N° 2-2026 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité d'Ormstown.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville d'Ormstown situé au 5 rue Gale, Ormstown, Qc, J0S 1K0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement est entré en vigueur le 17 avril 2026.

Donné à Ormstown, ce 17 avril 2026.

(Original signé)

Me Antonina Roudavina
Greffière et Directrice des Affaires juridiques